



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS**

CARRIERES.FS

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE
SECOURS DES ALPES MARITIMES**

ARRÊTE SDIS N°

203045

Portant tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial
principal de 1^{ère} classe

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de justice administrative,

VU l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative en application duquel il est précisé que le recours éventuel à l'encontre du présent arrêté doit être formulé dans un délai de deux mois, à compter de la date d'affichage ou de publication, auprès de la juridiction administrative,

VU la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

VU l'avis favorable émis par la commission administrative paritaire compétente du 03 juin 2020,

SUR proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes,

pour le président et par délégation,
Le directeur départemental des services d'incendie
et de secours des Alpes-Maritimes.

Contrôle général René DIES

TOUTE CORRESPONDANCE DEVRA ETRE ADRESSEE IMPERSONNELLEMENT A

ARRETE**ARTICLE PREMIER**

Le tableau annuel d'avancement au grade d'**adjoit administratif territorial principal de 1^{ère} classe** est fixé comme suit pour l'année 2020 :

N°	NOM PRENOM	AFFECTATION
01	MORANI Isabelle	Compagnie du Pays Niçois
02	JALON Monique	Compagnie de Cagnes-sur-Mer
03	VANDEPITTERIE Gabrielle	GF Prévention – Arrondissement de Nice
04	CHAMPOUSSIN Corinne	Service des Assemblées
05	DELORENZI Karine	GF Affaires Financières et Commande Publique
06	SAEZ-MANZANARES Stéphanie	Compagnie de Nice
07	REY Vanessa	GF Ressources Humaines et Développement du Volontariat
08	AUCLAIR Annick	Sous-direction territoriale
09	BALLESTRI Marie-Christine	Sous-direction du pilotage
10	BARALE Catherine	GF Prévision
11	ASTESANO Jean-Jacques	GF de l'Alerte
12	MOURET Florence	GF Informatique et Télécommunications
13	AYMARD Christine	GF Affaires Financières et Commande Publique
14	PIGLI Christabel	GF Affaires Financières et Commande Publique
15	FIDANZA Nadine	Compagnie de Cannes
15	MANINI Julie	GF Affaires Financières et Commande Publique
17	GALERA Nathalie	GF Prévision
18	GENTILI Valérie	Compagnie Grasse
19	GIROT Carole	GF Affaires Financières et Commande Publique
20	AMADORI Nathalie	Compagnie de Menton
21	RUSTAN Nicolas	GF de l'Alerte
22	OLIVIER Cédric	GF Prévision
23	LAUGIER Nathalie	GF Prévention - Arrondissement de Grasse
24	LOPEZ Sara	GF de l'Alerte
25	MORENO Virginie	Compagnie de Nice

ARTICLE 2

Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux du service départemental d'incendie et de secours et publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes.

ARTICLE 3

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Nice, 18 avenue des Fleurs - CS 61039 - 06050 Nice cedex 1, peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté, dans un délai de deux mois, à compter de son affichage ou de sa publication.

Villeneuve-Loubet, le 09 JUIN 2020

Pour le président et par délégation,
Le directeur départemental des services d'incendie
et de secours des Alpes-Maritimes,

Contrôleur général René DIES